

**DOSSIER DE PRESSE**



**JEUNES  
INGENIEUR  
CADRE  
TECHS  
MAIT**

**RENCONTRES  
NOV. 23  
2016. 9H. 16H**

**TRAVAIL  
ENGAGEMENTS  
AVENIR**



[UGICT.CGT.FR/RENCONTRESJEUNES](http://UGICT.CGT.FR/RENCONTRESJEUNES)

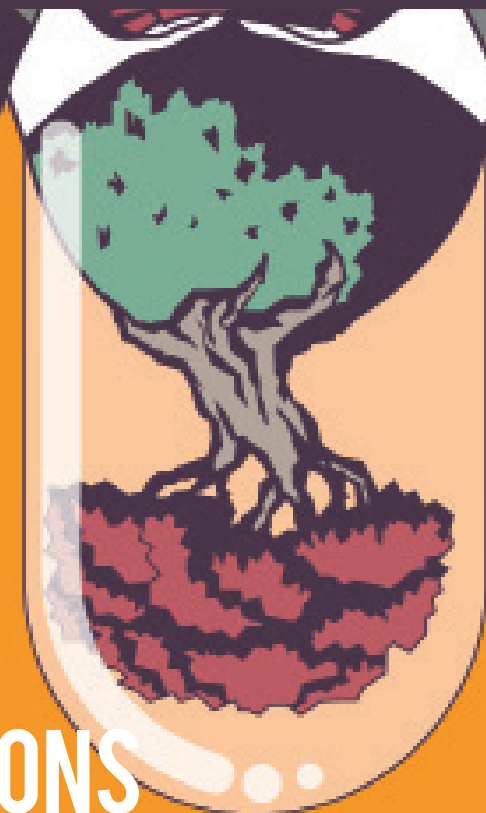


# SOMMAIRE

LES RENCONTRES D'OPTIONS	P 3
PROGRAMME	P 4
EDITO	P 5
CHIFFRES	P 6
15 PROPOSITIONS UNEF-CGT	P 7
CONSULTATION JEUNES	P 12
L'UGICT-CGT	P 13
OPTIONS	P 14



RENCONTRES D'OPTION



# LES RENCONTRES D'OPTIONS

L'Ugict-CGT organise des rencontres annuelles dans le cadre de son magazine Options. Ces rencontres se veulent un temps ouvert de débat et de confrontation des points de vue entre des experts, des syndicalistes et plus généralement les acteurs du monde du travail.



# LE PROGRAMME

## RENCONTRES D'OPTIONS JEUNES INGÉS, CADRES, TECHS TRAVAIL ENGAGEMENTS AVENIR

### 08H30 ACCUEIL

### 09H00 GRANDS TEMOINS

**CAROLINE BLANCHOT**, membre de la direction de l'Ugict-CGT

**CAMILLE PEUGNY**, sociologue à l'université Paris 8, enquête « Génération quoi ».

" **OSONS CAUSER** ", un des Youtubeurs à l'initiative du collectif #OnVautMieuxQueCa

**EDWY PLENEL**, fondateur de Mediapart

### 10H15 PAUSE



### 10H30 TABLE RONDE : QUELLE SITUATION DES JEUNES AU TRAVAIL ET DANS L'ENTREPRISE ? QUELLES ASPIRATIONS ?

**LILA LEBAS**, présidente de l'UNEF

**FRED SECHAUD**, chargé d'études au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)

**CEDRIC HUGREE**, sociologue, chargé de recherche au CNRS et à l'université de Paris 8

**MARIE-HELENE CHAVIGNY**, DRH des Hypermarchés Carrefour

**SOPHIE BINET**, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-CGT

*Débat avec la salle et les internautes*

### 12H30 PAUSE REPAS

### 14H00 TABLE RONDE : QUEL ENGAGEMENT DANS L'ENTREPRISE ET LE SYNDICALISME ?

**JUSTINE BALLON**, coordinatrice projet Piments Île-de-France, Coopaname et doctorante en économie, Paris Diderot

**KAREL YON**, sociologue, CNRS

**FABIENNE FERRERONS**, secrétaire nationale de la JOC

**LUDOVIC LEZIER**, DRH Humanis

**FLORIAN FAUCHON**, membre de la direction de l'Ugict-CGT

*Débat avec la salle et les internautes*

### 16H00 CONCLUSIONS DE MARIE- JOSE KOT-LICKI SECRETAIRE GENERALE DEL'UGICT-CGT

# EDITO



**MARIE-JOSE KOTLICKI,**  
secrétaire générale  
de l'UGICT-CGT



**SOPHIE BINET,**  
secrétaire générale  
adjointe

En mars 2012, l'UGICT-CGT et l'UNEF interpellent les candidats à la présidentielle et présentent une proposition de loi cadre pour l'emploi des jeunes. Ceci a permis, appuyé sur la mobilisation des jeunes et des salariés, de gagner la prise en compte des années d'apprentissage pour le calcul de la retraite (2013), une loi réglementant les stages en entreprise (2014), et la mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi (2016).

Cependant, en 2016 comme en 2012 la crise est toujours présente avec une situation marquée par le chômage, la précarité, le déclassement et les discriminations. Pourquoi ? Parce qu'à l'exception des mesures arrachées par la mobilisation, le gouvernement a refusé toute mesure contraignante et fondé sa politique sur des exonérations de cotisations sociales aussi coûteuses qu'inefficaces.

De la mobilisation contre le CPE en 2006 à celle contre la loi Travail en 2016, les jeunes ont massivement exprimé leur attachement au système de protection sociale solidaire et leur refus de contrats spécifiques et dérogatoires. Alors que la démographie et le niveau de qualification des jeunes sont ses principaux atouts, en tournant le dos à sa jeunesse, le pays s'enfonce dans la crise et la dépression. Pourtant, pour réussir l'ensemble des mutations, pour que la révolution numérique par exemple se traduise par des progrès sociaux, environnementaux et économiques, la France a besoin de s'appuyer sur l'innovation, la créativité et les qualifications des jeunes.

*Marie José Kotlicki, secrétaire générale de la CGT des ingénieurs, cadres et Techniciens*

*Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de la CGT des ingénieurs, cadres et Techniciens*

# CHIFFRES

## EMPLOI ET SALAIRE

- Chômage : 25 % des diplômé-s à bac +2 ou plus ont passé au moins 6 mois au chômage durant leurs 3 premières années d'insertion.
- Précarité : un tiers des jeunes diplômé-es du supérieur n'accède pas au CDI 3 ans après la sortie du système éducatif.
- Déclassement : le premier salaire d'un jeune diplômé à bac +2/3 est de 1 350 € net, il s'élève à 1 860 € net pour les diplômé-s de Master et 2 000€ net pour les docteurs.

## DISCRIMINATION LIÉE AU SEXE

3 ans après leur sortie du système éducatif :

- 11 % des femmes et 9 % des hommes diplômé-es à bac + 5 sont au chômage
- Avec un Master, les hommes gagnent 2 170 € net et les femmes 1 880 €
- 24 % des femmes diplômées à bac + 2 ont un 1er emploi à temps partiel contre 13 % des hommes diplômés à bac +2.

## DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

3 ans après leur sortie du système éducatif :

- 72 % des diplômés bac + 5 ou plus dont les parents sont cadres ont le statut cadre, contre 60 % des diplômés bac +5 dont les parents sont ouvriers/employés.
- 17 % des diplômés bac + 5 résidant en ZUS sont au chômage contre 9 % en moyenne pour ceux qui ne résident pas en ZUS.

*Cereq.enquête génération 2013*

# PROPOSITIONS

## OUVRIR DES PERSPECTIVES AUX JEUNES DIPLÔMÉS

### 15 PROPOSITIONS DE L'UNEF ET DE L'UGICT-CGT

La CGT et l'UNEF portent un projet d'ensemble visant à la mise en sécurité sociale de la jeunesse et des salarié-es : une allocation d'autonomie pour relancer l'ascenseur social et permettre aux étudiant-es de poursuivre leurs études en étant autonomes financièrement et socialement. La sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut du travail avec des droits individuels (à la mobilité, à la formation professionnelle, à la reconnaissance de la qualification et au déroulement de carrière...) garantis collectivement. Pour ouvrir des perspectives et lutter contre le déclassement des jeunes qui n'ont jamais été aussi qualifiés, l'UGICT-CGT propose la mise en place d'un statut de l'encadrement.

Dans la loi, les négociations interprofessionnelles, de branche ou d'entreprise, l'UNEF et la CGT continueront à se battre pour protéger, stabiliser et reconnaître les qualifications des jeunes, Il s'agit de gagner la mise en œuvre des 15 mesures suivantes.



## PROTÉGER

### 1- OUVRIR LES DROITS SOCIAUX AUX JEUNES

- Rendre universelle l'Aide à la Recherche du Premier Emploi et protéger les jeunes diplômés 6 mois après la sortie du système éducatif.
- Ouvrir la possibilité de bénéficier du RSA dès ses 18 ans en supprimant la barrière d'âge aujourd'hui fixée à 25 ans.
- Faire bénéficier de la prime de précarité aux étudiants salariés, dès le cumul de 15h/semaine.
- Assouplir les conditions d'ouverture des allocations chômage pour permettre aux étudiants d'en bénéficier.

### 2- PRENDRE EN COMPTE LES ANNÉES D'ÉTUDES, DE STAGE ET DE PRÉCARITÉ POUR LE CALCUL DE LA RETRAITE

### 3- CRÉER UN STATUT DE L'ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E, AVEC DES DROITS DANS L'ENTREPRISE (CONGÉ POUR EXAMEN ET RÉVISION, DROIT À CHANGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS...) ET À L'UNIVERSITÉ (DISPENSE D'ASSIDUITÉ, CHOIX DES HORAIRES DE COURS, ACCÈS AUX BU ET AUX COURS EN LIGNE...)

## STABILISER

### 4- RENFORCER LA PROTECTION DES STAGIAIRES (LIMITATION DU TEMPS DE TRAVAIL À 35H, AUGMENTATION DE LA GRATIFICATION...)

### 5- DES DROITS ET DES PERSPECTIVES POUR LES APPRENTIS

- Augmentation de la rémunération des apprentis pour prendre en compte la qualification visée, alors que 30 % des apprentis-es sont maintenant dans le supérieur. L'abattement pour les moins de 21 ans doit être supprimé.
- Augmentation de la taxe pour les entreprises qui ne prennent pas 4 % d'apprentis.
- Conditionnement des aides à l'apprentissage au recrutement en CDI (pour les entreprises de plus de 250 salarié-es).
- Mise en place d'un droit syndical pour les apprentis dans les CFA (heures syndicales, délégué syndical, droit de grève...).

### 6- SERVICE CIVIQUE : UN VRAI DROIT À L'ENGAGEMENT, PAS DES EMPLOIS DÉGUISÉS

- Garantir des droits sociaux : Temps de travail strictement limité à 24 h, droit de se syndiquer.
- Ouverture de droits à l'assurance chômage, prise en charge de la complémentaire santé et du permis de conduire.
- Garantir que le service civique ne se substitue pas à des emplois : interdire les services civiques dans le secteur privé lucratif, limiter à 2 le nombre de services civiques pouvant être encadrés simultanément par un tuteur, contrôle des missions confiées aux volontaires (par les corps d'inspection, les syndicats ou les IRP), formation de tous les volontaires sur les syndicats et le droit du travail...



- Mettre en place un vrai droit à l'engagement des jeunes : enseignements en L3 et M2 sur le syndicalisme et le droit du travail, développement de moyens pour les associations gérées et animées par les jeunes...

#### **7- PÉNALISER LES ENTREPRISES QUI ABUSENT DES CONTRATS COURTS**

- Mettre en place une surcotisation patronale sur tous les contrats courts de moins de 6 mois (CDD, CDD d'usage, intérim, saisonniers...) à des taux dissuasifs.
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales pour tous les contrats courts et les temps partiels de moins de 24 h.

#### **8- ELARGIR LE SALARIAT AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES**

- Une présomption de salariat à l'image de ce qui existe pour les journalistes, dès lors que les plateformes exercent un pouvoir de direction, de contrôle ou de sanction sur le travailleur (par exemple quand elles fixent les tarifs).
- Une protection sociale intégrale pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses étant dans une situation de dépendance économique. Ceci nécessite une révision du statut d'auto-entrepreneur de façon à prévoir des cotisations et une protection sociale équivalente à celle des salarié-es, notamment en matière de chômage, de retraite, de formation professionnelle, de maladie, d'accidents du travail...

#### **9- METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DE L'AVENIR DU PAYS**

- Remise à plat des 200 Mds d'aides publiques aux entreprises (et notamment du CICE, du CIR et du pacte de responsabilité dont l'inefficacité a été soulignée par de nombreux rapports) au service de l'emploi, des salaires, de l'innovation et de la recherche.
- Réduction de la durée légale du travail à 32 h pour créer des emplois.
- Mise en place d'une politique industrielle au service des enjeux environnementaux et sociaux : relocalisation de la production, développement des circuits courts, revoir la fiscalité, augmentation du budget de la Banque Publique d'Investissement (BPI)...

#### **10- TITULARISATION DE TOUS LES PERSONNELS PRÉCAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET REMPLACEMENT DES DÉPARTS EN RETRAITE**

# RECONNAÎTRE

## 11- METTRE EN PLACE UN SALAIRE DE PREMIÈRE EMBAUCHE POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE DIPLOME

## 12- SOUTENIR, FINANCER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT

Aujourd'hui les grands groupes sous-traitent le risque et l'innovation aux start up, qu'ils rachètent dès qu'un projet apparait comme rentable. Résultat, les jeunes initiant des projets innovants sont soit empêchés de les mettre en œuvre par manque de financement, soit en perdent le contrôle. Il s'agit d'une question déterminante pour mettre la révolution numérique au service du progrès environnemental et social.

- Renforcement du soutien de la BPI aux projets ayant une utilité sociale et sociétale : ouverture de ses fonds à des petits projets, protection face à la rapacité des fonds spéculatifs et des grands groupes avec des financements de long terme.
- Développement de l'enseignement sur l'entrepreneuriat dans l'ESS et la citoyenneté économique.

## 13- DÉVELOPPER UN MANAGEMENT ALTERNATIF PERMETTANT LA MAÎTRISE DE SON TRAVAIL

- Mise en place d'un droit de refus, d'alerte et d'alternative et d'un statut pour les lanceurs d'alerte.
- Management visant à développer la coopération et le collectif de travail.
- Développement d'une autonomie réelle et des possibilités d'initiative, fondée sur de réels moyens d'exercer ses responsabilités et missions.

## 14- RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ÉGALITÉ F/H ET L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

La campagne « #VieDeMère, avoir une carrière c'est toute une histoire » et les centaines de témoignages recueillis démontrent l'ampleur des discriminations liées à la maternité.

- Une réduction du temps et de la charge de travail, avec l'encadrement strict des forfaits jours, le droit à la déconnexion et les 32h.
- Des droits à absence de l'entreprise avec maintien de salaire liés à la parentalité.
- Un allongement du congé paternité à 1 mois.
- Un allongement du congé maternité à 18 semaines et de la durée de la protection contre les licenciements pendant 6 mois.
- Des sanctions renforcées en cas de licenciements liés à la maternité.
- Pour les étudiantes enceintes pendant leur cursus, droit à absence durant les 14 semaines du congé maternité, session de rattrapage pour les examens 2 mois après le retour du congé maternité, redoublement avec, maintien des bourses et Capitalisation des UE validées.
- Développement des crèches universitaires et des crèches d'entreprise et création d'un service public de la petite enfance.

## 15- LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Registre d'embauche permettant de comparer les candidatures reçues aux recrutements effectués.
- Notification des droits, remise lors de chaque entretien d'embauche, rappelant les droits et les recours en cas de non-respect de ces droits (délégué-e du personnel...).
- Indicateur de suivi pour identifier les discriminations sur les carrières.
- Action de groupe pour permettre aux victimes d'une même discrimination d'aller ensemble en justice.
- Sanction dans toutes les entreprises n'assurant pas un salaire égal pour un travail de valeur égale.

*Retrouvez le détail complet des propositions sur [ugict.cgt.fr](http://ugict.cgt.fr)*

# CONSULTATION JEUNES : LA CGT, VOUS LA VOULEZ COMMENT ?

---

La CGT des ingénieurs, cadres et technicien-nés organise son congrès en 2018 et souhaite mettre les aspirations des jeunes au cœur de ses orientations. Cette consultation nous aidera à faire évoluer la CGT pour qu'elle corresponde mieux aux attentes et besoins des jeunes actifs.

*Retrouvez la consultation sur [ugict.cgt.fr/articles/actus/consultation-jeunes](http://ugict.cgt.fr/articles/actus/consultation-jeunes)*



# L'UGICT-CGT

L'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la CGT compte plus de 80 000 syndiqués affiliés, dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Ingénieurs, cadres et techniciens, nous agissons pour que nos aspirations et notre vécu au travail se traduisent dans des revendications syndicales majoritaires.

En intégrant que nous avons un rapport spécifique au travail du fait de nos fonctions, notre niveau de responsabilité, notre expertise et notre rôle dans l'organisation du travail, notre choix est aussi celui de la solidarité avec l'ensemble des salariés, car nous partageons les mêmes intérêts.

## **PROFESSIONNELLEMENT ENGAGÉS ET SOCIALEMENT RESPONSABLES**

Nous agissons pour :

- obtenir la reconnaissance des diplômes et des qualifications dans les salaires et les responsabilités ;
- obtenir des droits individuels et collectifs pour faire valoir notre rôle contributif et notre éthique professionnelle ;
- agir ensemble pour une réelle réduction du temps et des charges de travail ;
- défendre la retraite par répartition et la retraite AGIRC. Nous revendiquons la validation des années d'études pour le calcul des droits à la retraite ;
- conquérir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- mettre fin au Wall Street management et développer une démarche de management alternatif.



# OPTIONS

# OPTIONS

## AU COEUR DU SOCIAL

Créée en 1965, Options, la revue syndicale des Ingés, Cadres et Techs, a pour ambition d'être un mensuel tourné vers la réflexion. Conçue à partir du vécu et des besoins des ingénieurs, cadres et techniciens, la revue est un vecteur du syndicalisme spécifique.

Options inscrit la dimension revendicative au cœur de son projet éditorial mais s'attache également à analyser les stratégies managériales. La revue affirme l'existence de choix face aux modèles économiques dominant.

Options met en avant les propositions portées par la CGT et son UGICT afin que chaque lecteur en maîtrise le contenu et la portée.

au cœur  du social

# OPTIONS

# RENCONTRES options

CONTACT PRESSE :

**MÉLODY TONOLLI**

**06 76 48 93 55**

**M.TONOLLI@UGICT.CGT.FR**

